

HP/TCHM.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 12 Août 1963

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES DE LA SECURITE &
DE LA DEFENSE

///) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/\° 371 /PR/MAISD/DAI. -ANNEE 1963.

SOMMAIRE:
Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I
J.O.R.D. I
MAISD. 4
MEFP. I
MFT. I
MJE. I
SGCM. 10
SGAN. 10
SPR. 10
DP. 2
SF. 5
CF. I
FP. I
FB. 5
DI. I
INFO-RAIO. I
TR^{OR}. I
DEPT.NORD-E. I
SP.BANIKOARA. I
INTERESSES. 2

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Cons-
titution de la République du Dahomey ;
VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la
liste des Emplois Supérieurs de la République du
Dahomey dont la nomination des titulaires est
faite par le Président de la République, le Con-
seil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu ,

///) E C R E T E:

ARTICLE 1°- Monsieur Albert OUASSA, Diplômé de l'Institut des
Hautes Etudes d'Outre-Mer, est nommé Sous-Préfet par intérim
de Banikoara, en remplacement de M. Théophile AMOUSSOU Guen-
nou.

ARTICLE 2°- Le présent Décret, qui prendra effet pour compte
de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregis-
tré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

H. M A G A.

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

M. AROUNA.